



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 9 JUILLET 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D13 - Marché aux truffes saison 2026/2027 - Conventions avec l'Association des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17)

Date de convocation : 3 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Christine LANGELLIER, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Anne DELAUNAY ; Sophie TEXIER BEAUSSET à Catherine BAUBRI ; Sabrina THIBAUD à Myriam DEBARGE.

Absents excusés : 2

Laurent FLAMENT ; Frédéric RASSE.

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

**D13 - Marché aux truffes - Conventions avec l'Association
Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17)****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Par délibération du 3 juillet 2025, le Conseil municipal a autorisé Madame la Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime (ADT.17) portant règlement des marchés aux truffes à Saint-Jean-d'Angély et mise à disposition de la salle Aliénor d'Aquitaine pour la saison 2025/2026.

Par courrier du 21 avril 2026, le Président de l'ADT.17, M. Éric CHASSÉRIAUD, souhaite reconduire lesdites conventions pour la saison 2026/2027, à savoir l'organisation à partir de 19h00 précises d'un marché aux truffes à la salle Aliénor d'Aquitaine sur la période allant du 30 novembre 2026 au 1^{er} mars 2027 inclus, pour permettre aux habitants et aux professionnels des Vals de Saintonge et alentours d'acheter des produits en direct auprès des producteurs.

Les dates concernées par cette nouvelle saison sont arrêtées comme suit :

- les lundis 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2026 ;
- les lundis 4 janvier, 11 janvier, 18 janvier, 25 janvier, 1^{er} février, 8 février, 15 février, 22 février et 1^{er} mars 2027.

En contrepartie de la mise à disposition de la salle, de la fourniture de 25 tables, des chaises et des fluides (électricité, eau, gaz), l'ADT.17 s'engage à verser à la Ville une participation financière de 550 € correspondant à la saison 2026/2027.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les conventions ci-jointes portant règlement des marchés aux truffes à Saint-Jean-d'Angély et mise à disposition de la salle Aliénor d'Aquitaine ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer ces conventions à intervenir avec l'Association Départementale des Trufficulteurs de Charente-Maritime.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) :

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD

La Secrétaire de séance,

Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.